

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Claude Marcet*

*Date de dépôt: 6 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Préparation des débats sur le budget 2005**

De l'avis général de ses opposants et détracteurs, l'UDC ment toujours et de manière infâme lorsqu'elle annonce des chiffres sur tel ou tel sujet qui dérange, sujet que d'aucuns ne veulent évidemment pas voir remonter à la surface.

Pour éviter toute polémique, j'ose donc un virage à 180 degrés et demande au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de requérants d'asile émargent au budget de notre canton, sous une forme ou sous une autre ?
2. Combien de requérants d'asile déboutés résident encore sur notre territoire cantonal et émargent au budget de notre canton, sous une forme ou sous une autre ? (enfants scolarisés : nombre ?)
3. Combien de "sans-papier(s)" résident sur notre territoire cantonal et émargent au budget de notre canton, sous une forme ou sous une autre ? (enfants scolarisés : nombre ?)
4. Pour les trois groupes cités ci-dessus (points 1 à 3), en formulant une réponse pour chacun des groupes :
  - 4.1. Quels sont les coûts directs et indirects de santé (assurances, hôpital, médecins, pharmacie, etc.) et les charges administratives liées (fonctionnaires supplémentaires) à la charge des contribuables ?

- 4.2. Quels sont les coûts directs et indirects pour l'enseignement et la formation des enfants et des adultes et les charges administratives liées (fonctionnaires supplémentaires, postes supplémentaires d'enseignants ordinaires et spécialisés - y.c. interprètes dans les classes ordinaires, puisqu'il paraît que cela existe désormais, locaux supplémentaires indispensables, etc.) à la charge des contribuables ?
- 4.3. Quels sont les coûts directs et indirects pour le logement (nombre d'appartements loués (estimation en ce qui concerne les "sans-papier(s)), total des charges locatives, frais de remise à niveau des appartements après départ, etc.) à la charge des contribuables ?
- 4.4. Quel est le nombre estimé par le Gouvernement de sans-papier(s) qui travaillent au noir dans les entreprises genevoises et quel en est le coût estimé pour les contribuables (notamment coût de la concurrence directe aux chômeurs que le canton rémunère) ?
- 4.5. Quels sont les coûts directs et indirects pour le canton des autres prestations offertes que celles formulées ci-dessus (détail par grands groupes de prestation/s), et les charges administratives liées (locaux, fonctionnaires supplémentaires, assistants sociaux, etc.) ?

Un canton comme Genève doit normalement posséder une comptabilité analytique performante, la réponse aux questions précitées ne devrait donc pas poser trop de problème.